

**PETITION CONTRE LE PROJET D'UN CREMATORIUM SITUE  
3000 CHEMIN DU MASSONNE ET CHEMIN DU MERLE, 31600-  
SEYSSES**

**Le conseil municipal de Seysses vient de formuler l'intention de déléguer à la Société SIVOM de LA SAUDRUNE, l'installation, sur le territoire de la commune, en un endroit proche de nombreuses habitations, ce qui, dans un premier temps (voir le journal «Binos» du mois de Décembre 2014 ), avait été désigné comme étant un «FUNERARIUM» ( erreur, ou hypocrisie?), complexe funéraire disposant de plusieurs chambres, permettant de mettre les corps de nos concitoyens décédés en attente avant leur éventuelle inhumation, permettant ainsi aux familles et aux amis de se réunir pour se recueillir auprès des corps.**

**Cependant, le Société SIVOM, dont c'est le business, ne comptant pas s'arrêter là, il a été très rapidement question de compléter cette installation par l'installation, beaucoup plus importante, d'un CREMATORIUM, au même endroit**

**Certes la pratique de la crémation se répand de plus en plus dans notre société, et peut être envisagée par beaucoup comme une solution au problème important du manque de place dans les cimetières. Il est à noter qu'un premier projet prévoyait déjà l'implantation d'un tel complexe et le situait alors aux abords de la maison d'arrêt de Seysses (lieu-dit Fourq). Nous ne savons pas pourquoi ce projet a capoté?**

**Cependant, si le dernier projet voyait le jour, il porterait gravement préjudice, d'une part, aux riverains du «chemin du Massonné», mais bien plus encore à l'ensemble des habitants de ce quartier, voire à ceux de Seysses en général.**

**En effet, en dehors du préjudice esthétique immédiat que représente dans notre campagne une telle implantation, l'on sait qu'elle n'a absolument rien d'écologique. Il est établi que les fumées (et les odeurs..) qui se dégagent de la crémation des corps ne sont pas anodines. Elles induisent des retombées de substances chimiques diverses (présentes dans les cadavres, plomb, nickel, chrome, etc..., ainsi que dans les cercueils qui sont brûlés avec). Selon les vents, selon les pluies, ces substances sont déplacées, retombent, parfois alentour, polluant potagers et jardins, ainsi que les nappes phréatiques et le ruisseau le Fossat, qui permet l'arrosage des potagers.**

**ET bien au-delà, polluant l'atmosphère entière d'une petite ville puisque les mouvements d'atmosphère peuvent s'étendre assez loin.**

**Le dommage pour les riverains, et plus largement pour tous les habitants de Seysses, est :**

**D'abord l'importante moins-value immobilière apportée par ce voisinage (qui, dans notre société, souhaite voir ainsi la présence de la mort industrialisée près de chez lui? Les habitations proches de ce site perdent irrémédiablement leur valeur).**

**C'est aussi la pollution de leurs terrains, de leurs potagers. Nos concitoyens ont fait d'énormes sacrifices financiers pour vivre en paix à la campagne. Ces efforts seraient balayés?**

**Il est aussi à long terme dans les maladies, dans les contaminations que ne peut manquer de susciter une telle pollution.**

**Pourquoi, s'il est absolument nécessaire de réaliser un tel projet, ne pas choisir un endroit radicalement éloigné de toute habitation? Pourquoi sacrifier les citoyens, leur vie, leurs habitudes, leur choix de vie, à un projet aussi contestable dans sa forme, sinon dans son fond?**

**PETITION CONTRE LE PROJET DE CREMATORIUM SITUE 3000 CHEMIN DU MASSONNE  
ET CHEMIN DU MERLE 31600 SEYSSES**

enseignements : Alain TIQUET 06 60 14 22 97 2580 chem massonne